

CHAMONIX-MONT-BLANC

VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Révision générale du PLU

Commune de
Chamonix-Mont-Blanc

Planche globale n°0a
Zonage sans prescriptions graphiques
Traduction réglementaire

PLU approuvé le 26/02/2026

1:28 000

CITADIA

GRUPE SCET

ZONAGE

Mixité fonctionnelle

Secteur aux dispositions particulières en faveur de l'hôtellerie

Secteur aux dispositions particulières en faveur de l'artisanat

Zones urbaines

Ua - Zone urbaine de centre-ville

Uas - Zone urbaine de centralités avec une forte mixité des fonctions :
Argentière et Les Praz

Ubd1 - Sous-secteur de la zone Ubd - Zone urbaine à dominante résidentielle,
composée d'habitat individuel dense de différentes époques
(Hauteur de 12m & CES de 20%)

Ubd2 - Sous-secteur de la zone Ubd - Zone urbaine à dominante résidentielle,
composé d'habitat individuel dense de différentes époques
(Hauteur de 10m & CES de 40%)

Ubd3 - Sous-secteur de la zone Ubd - Zone urbaine à dominante résidentielle,
composée d'habitat individuel dense de différentes époques
(Hauteur de 8m & CES de 60%)

Ubp1 - Sous-secteur de la zone Ubp - Zone urbaine correspondant à un tissu urbain
composée majoritairement d'un habitat individuel lâche à vocation principale
d'habitation sous forme de maisons individuelles ou multi-familiales (CES de 20%)

Ubp2 - Sous-secteur de la zone Ubp - Zone urbaine correspondant à un tissu urbain
composée majoritairement d'un habitat individuel lâche à vocation principale
d'habitation sous forme de maisons individuelles ou multi-familiales (CES de 10%)

Uc - Zone urbaine composée majoritairement d'habitat collectif situés en dehors
des espaces de centralité : Chamonix sud, Les Pèlerins, Le Plagnolet et
d'autres petits secteurs isolés

Ue - Zone urbaine déjà urbanisée dans laquelle ont vocation à prendre place
les établissements artisanaux, les dépôts et installations, dont le voisinage
avec les logements n'est pas souhaitable

Ueq - Zone urbaine circonscrite aux territoires réservés aux divers équipements
collectifs, publics ou privés (Hauteur de 15m)

Ueq1 - Sous-secteur de la zone Ueq - Zone urbaine circonscrite aux territoires
réservés aux divers équipements collectifs, publics ou privés (Hauteur de 20m)

Upk - Zone urbaine à vocation de parking

U11 - Zone urbaine touristique accueillant des hébergements touristiques légers :
camping, caravanning, habitations légères de loisirs et équipements connexes

U12 - Zone urbaine touristique englobant les gares de départ des remontées
mécaniques en zone urbaine

Zones à urbaniser

AU-Ubd3 - Zone à urbaniser correspondant au règlement de la zone Ubd3

AU-Ubp1 - Zone à urbaniser correspondant au règlement de la zone Ubp1

AU-Uc - Zone à urbaniser correspondant au règlement de la zone Uc

Zones agricoles

A - Zone agricole

Zones naturelles

N - Zone naturelle

Nco - Zone naturelle corridor

Np - Zone naturelle protégée

N1 - Zone naturelle concernant les activités liées au lac des Gaillands
et au golf, site du bois du Bouchet, ...

N11 - Zones naturelles concernant les gares d'arrivées de remontées mécaniques

N12 - Zone naturelle concernant les campings

Fond de plan

Réseau routier

Voie ferrée

Bâtiment

Limite communale

Limite cadastrale

Surface en eau (cours d'eau, lacs,...)

N

0 250 m

Sources : IGN, DGFIP Décembre 2025

Zoom 6

Zoom 5

Zoom 1

Zoom 2

Zoom 3

Zoom 4